



COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

2006
Paris le 24 mars
Communiqué de presse

Le Comité de la Charte agrée l'association Care France

Le Comité de la Charte du Don en Confiance a attribué officiellement hier son agrément à l'association Care France.

« Care France rejoint aujourd'hui les 54 organisations déjà agréées. Comme elles, Care France s'engage à respecter notre Charte de déontologie et à se soumettre à une méthodologie de contrôle librement acceptée pour assurer la confiance des donateurs » déclare Michel Soublin, Président du Comité de la Charte

La liste des 54 organisations qui ont déjà été agréées est ci-jointe ou à :
http://www.comitecharte.org/ewb_pages/o/organisations_Liste_simple.php

Care France :

CARE France, fondé en 1983, fait partie du réseau de CARE International. CARE est une association humanitaire internationale qui s'attaque à tous les fronts de la pauvreté à travers ses programmes d'urgence et de développement. CARE France soutient plus particulièrement une vingtaine de pays et plusieurs pays d'Afrique Francophone. En 2005, son budget était de 16,2 millions. 23 salariés et une vingtaine de bénévoles travaillent à son siège. www.carefrance.org

Le rôle du Comité de la Charte :

Le Comité de la charte du don en confiance est un organisme de contrôle des associations et fondations. Sa vocation est de promouvoir, à travers l'agrément qu'il accorde à ses membres, une plus grande rigueur pour permettre le « don en confiance » Il a élaboré une Charte de Déontologie pour les associations et fondations faisant appel à la générosité du public dont les critères d'appréciation sont en annexes ou à

http://www.comitecharte.org/e_upload/pdf/criteres_outil_pour_censeurs.pdf

Service de Presse :

Catherine Dedieu Lugat // Agence Edisigne // 01 45 65 24 68 // 06 80 17 37 20 // c.dedieulugat@edisigne.fr